DEMANDE D'AUTORISATION PONCTUELLE DE DÉPÔT
au centre de tri de Saint-Laurent Médoc

LIEU DE PRODUCTION DES DÉCHETS
PRODUCTEUR DES DÉCHETS : …….
ADRESSE COMPLÈTE : …….
COMMUNE : ……..

COORDONNEES DU DEMANDEUR
DENOMINATION SOCIALE : …….
ADRESSE COMPLETE : ……..
COMMUNE : ……

☎ : — / — / — / — / — / **📱** — / — / — / — / — /
Courriel : **@**

ACTIVITE :

FACTURATION
DENOMINATION SOCIALE : …….
ADRESSE : ……...
COMMUNE : ……

☎ : — / — / — / — / — / **📱** — / — / — / — / — /

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT
N°siret + extrait du kbis + RIB

TYPE DE DECHETS AUTORISES (les emballages sont à trier par type de déchets)

- ☐ **Carton (propre) : 5 € / la tonne**
- ☐ **Papier : 10 € / la tonne**
- ☐ **Emballages recyclables en mélange : 190 € / la tonne**
- ☐ **Films Plastiques (recyclables) : dépôt gratuit**
- ☐ **Verre : dépôt gratuit**

REGLEMENT
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16 h.
Seuls les déchets produits sur le territoire du SMICOTOM sont concernés par cette autorisation.
Il veillera à ce que les déchets amenés ne comportent que des produits valorisables et triés.
Seuls seront admis sur le site des véhicules conformes à la réglementation et au code de la route, et comportant tous les équipements permettant d'éviter pollution et dispersion des déchets, lors des transports. Le ou les chauffeurs respecteront les consignes données lors de l'entrée sur le site.
En cas de livraison de déchets non conformes à la présente autorisation ou à la réglementation du site, le rechargement sera effectué par le SMICOTOM, aux frais du demandeur.

Le demandeur a pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Pour le demandeur,
(Nom et signature)

Pour le SMICOTOM,
(Nom et signature)

Merci de nous retourner le présent document et les pièces administratives par courrier ou par fax :
SMICOTOM – 20, zone d'activité – BP 18 – 33112 SAINT-LAURENT MEDOC - Fax : 05 56 73 27 41